



**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 30/2025**

**SÉANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le mardi 16 septembre 2025)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 4)

Présents : Madame Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Michel DUMONT, Philippe HARDY, François HENRION, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Claire ANCEL (pouvoir donné à Roger PEULTIER)  
Thierry HORY (pouvoir donné à Pierre MUEL)  
Antoine DORR (pouvoir donné à Michel DUMONT)  
Michel LISSMANN (pouvoir donné à François HENRION)  
Bertrand DUVAL, Odile JACOB-VARLET, Véronique KREMER, Frédéric NAVROT

**OBJET : FINANCES - VENTE DE VEHICULES - SORTIE DU PATRIMOINE**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le parc de véhicules de la Régie, dont l'acquisition a été faite, pour la grande majorité, en 2018 à la création de la Régie, commence à être vieillissant et nécessite un renouvellement partiel cette année.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- De constater la désaffectation des véhicules suivants :
  - o PEUGEOT 208, immatriculé EY-810-KB le 15/06/2018, non roulant dû au moteur hors d'usage et dont la valeur des réparations est supérieure à la valeur du véhicule
  - o CITROEN C4 immatriculé, EY-414-EZ le 15/06/2018,
  - o CITROEN Jumper immatriculé, EY-279-EZ le 15/06/2018,
  - o un attelage de chantier composé d'une remorque HUBIERE et d'une minipelle CATERPILLAR, immatriculé EY-121-BH le 11/06/2018 ;

- d'approuver le déclassement des véhicules précités ;
- d'autoriser la société GLIEDENER à procéder à la réforme immatriculé EY-810-KB pour destruction et ce, à titre gracieux ;
- de vendre les autres véhicules précités en l'état, en proposant aux personnels de la Régie d'effectuer une offre d'achat. En l'absence de toute offre du personnel de la Régie, de les vendre par tout moyen au plus offrant directement ou par l'intermédiaire d'un garage agréé ou sur le site de vente aux enchères des Domaines ;
- d'autoriser la Directrice à signer tous les documents afférents à ces cessions et ventes.

## MOTION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de la Propriété des Personnes Publiques ;

**CONSTATE** la désaffectation des véhicules suivants :

- PEUGEOT 208, immatriculé EY-810-KB le 15/06/2018, non roulant dû au moteur hors d'usage et dont la valeur des réparations est supérieure à la valeur du véhicule
- CITROEN C4 immatriculé, EY-414-EZ le 15/06/2018,
- CITROEN Jumper immatriculé, EY-279-EZ le 15/06/2018,
- un attelage de chantier composé d'une remorque HUBIERE et d'une minipelle CATERPILLAR, immatriculé EY-121-BH le 11/06/2018 ;

**APPROUVE** le déclassement des véhicules précités ;

**AUTORISE** la société GLIEDENER à procéder à la réforme du véhicule PEUGEOT 208 immatriculé EY-810-KB pour destruction et ce, à titre gracieux ;

**AUTORISE** la vente des autres véhicules précités en l'état, en proposant aux personnels de la Régie d'effectuer une offre d'achat. En l'absence de toute offre du personnel de la Régie, de les vendre par tout moyen au plus offrant directement ou par l'intermédiaire d'un garage agréé ou sur le site de vente aux enchères des Domaines ;

**AUTORISE** la Directrice de la Régie à signer tous les documents afférents à ces cessions et ventes.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 24 septembre 2025,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.